

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 9 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal d'une assemblée publique de consultation tenue le 9 septembre 2025 à 18 h 30 dans la salle 2 du Centre multisports André-Chagnon, situé au 3093, boulevard de la Gare, 2^e étage, Vaudreuil-Dorion pour soumettre les projets de règlement n^{os} 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1277-24, 1740-03, 1743-07, 1777-02 et 1787-01 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Le maire M. Guy Pilon (quitte après le mot d'introduction), le maire suppléant Paul Dumoulin, les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin

Absences :

La conseillère M^{me} Diane Morin et le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, la directrice du Service de l'aménagement du territoire M^{me} Marie Claude Gauthier, la cheffe de division – Planification urbaine M^{me} Chantal St-Laurent, le conseiller en planification urbaine M. Simon Folco et la greffière M^{me} Zoë Lafrance.

En début d'assemblée, M. Guy Pilon fait une brève introduction, puis invite M^{me} Gauthier à prendre la parole. Celle-ci fait un mot de bienvenue et explique le déroulement de l'assemblée publique de consultation.

Elle cède ensuite la parole à M^{me} St-Laurent et M. Folco afin qu'ils expliquent aux personnes présentes la nature des projets de règlements n^{os} 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1277-24, 1740-03, 1743-07, 1777-02 et 1787-01 (voir présentation PowerPoint).

Projet de règlement n° 1870 intitulé :

« Règlement sur le plan d'urbanisme »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1871 intitulé :

« Règlement sur les permis et certificats et la régie interne »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1872 intitulé :

« Règlement de zonage »

Cette résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1873 intitulé :

« Règlement de lotissement »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1874 intitulé :

« Règlement de construction »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1277-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1740-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1743-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

Cette résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1777-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Projet de règlement n° 1787-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin d'assurer la concordance avec la nouvelle réglementation d'urbanisme »

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

À la suite des explications données, les personnes présentes qui souhaitent s'exprimer sur ces projets de règlement sont invitées à le faire.

Toutes les personnes qui souhaitaient s'exprimer sur lesdits projets de règlement ayant eu l'occasion de se faire entendre, l'assemblée est levée à 21 h.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire suppléant

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière